



Bruxelles, le 9 avril 2013.

Note à l'attention de Monsieur Šefčovič, Vice-Président,

Réf : Demande de concertation politique – Evaluation et reclassement des agents contractuels.

Nous demandons une concertation politique, conformément à l'accord cadre régissant nos relations, suite à la série de concertation – administratives et technique – portant sur l'évaluation et le "reclassement" des agents contractuels "3bis" travaillant dans les services de la Commission.

En effet, la DG HR avait affiché comme objectif d'aboutir pour les Agents Contractuels à un système analogue à celui des fonctionnaires.

Force est de constater qu'avec le système proposé, les Agents Contractuels bénéficient de moins de garanties que les fonctionnaires, aussi bien au niveau individuel qu'au niveau collectif.

Tout au contraire, les résultats des travaux des concertations ont conduit à une dégradation de leur situation par rapport au système en vigueur.

En outre, les travaux des concertations ont permis, notamment, de mettre en évidence que la question de l'évaluation et du reclassement ne pouvait être correctement traitée qu'à l'intérieur d'une nouvelle politique du personnel contractuel pérenne à l'issue de l'adoption du nouveau Statut.

C'est pourquoi, les OSP signataires continuent de penser qu'il serait pertinent et cohérent de reporter la définition d'un nouveau système d'évaluation et de reclassement dans le cadre de cette nouvelle politique. En attendant, nous vous demandons de reconduire le système actuel pour l'exercice 2013.

Pour la CONF-SFE
(signé)
G. SCIARRABONE

Pour la FFPE
(signé)
PPh. BACRI

Pour R&D
(signé)
C. SEBASTIANI

Pour U4U/USHU
(signé)
G. VLANDAS

Pour SE Bxl
(signé)
M. PARMENTIER

Pour la TAO-AFI
(signé)
R. DE SIMONE

Pour l'USF
(signé)
S. JACOBS

Copie : Mme Souka
MM. Frutuoso de Melo – B. Jansen – C. Roques
OSP et CCP